

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2606-01

**L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 16h00**  
**Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)**  
**étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses**  
**séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard**  
**BRANDA, Maire**

**Conseillers en exercice :15**  
**Présents : 12+ 2 proc**  
**Votants : 14**

**Etaient présents : Patrice MARTIN – Christian DI MARTINO – Jean-Christophe RENE – Laurent SCRIVA – Jessica DE SOUSA – Chantal BARBIER – Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-Marc BLANIC – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Marion RINQUIN – Ange DELLAVALLE**

**Absentes excusées : Sandrine BARRALIS – Lucile RAVARY**

**Absent : Phillipe ALLEGRINI**

**Secrétaire : Patrice MARTIN**

**Objet :**  
**Désignation des délégués titulaires et des**  
**Suppléants parmi les conseillers municipaux**  
**En vue de l'élection des sénateurs**

Le Conseil municipal,

**Vu l'arrêté du 21 mai 2026** fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire le 5 juin 2026 ;

**Vu l'instruction NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026** du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**En application de l'article R.133 du code électoral**, le bureau électoral est présidé le jour du scrutin par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents (Patrice MARTIN et Christian DI MARTINO) et les deux plus jeunes présents (Marion RINQUIN et Tiphaine DESHAYES SANCERNI).

**En application des articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral**, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

**Considérant la liste : Liste 1 ENSEMBLE POUR CANTARON composée de trois délégués titulaires et trois suppléants :**

Trois délégués titulaires :  
Monsieur Gérard BRANDA  
Madame Sandrine BARRALIS  
Monsieur Christian DI MARTINO

Trois suppléants :  
Madame Eliane CALDEI-VIDAL  
Monsieur Patrice MARTIN  
Madame Chantal BARBIER

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

Le bureau électoral procède à la proclamation des candidats élus :

- Nombre de votants : 12+2 proc
- Bulletins blancs ou nuls :0
- Nombre de suffrages exprimés :14
- Nombre de délégués élus : 3 délégués et 3 suppléants

Signé électroniquement par : Gérard  
BRANDA  
Date de signature : 08/06/2026  
Qualité : Maire

Sont ainsi proclamés élus délégués :

Monsieur Gérard BRANDA  
Madame Sandrine BARRALIS  
Monsieur Christian DI MARTINO

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 006-210600318-20260605-260601-DE

S'LO

Sont ainsi proclamés élus suppléants :

Madame Eliane CALDEI-VIDAL  
Monsieur Patrice MARTIN  
Madame Chantal BARBIER

**Le Conseil,**

**DIT** que la présente délibération sera annexée au Procès - Verbal d'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARTIN

Le Maire,

Gérard BRANDA